



**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'ancienne-Lorette, le mardi 11 novembre 2014 à 17 h 30.

Sont présents :                    Monsieur Gaétan Pageau, maire suppléant  
    Madame Sylvie Falardeau  
    Madame Sylvie Papillon  
    Monsieur André Laliberté  
    Monsieur Yvon Godin  
    tous conseillers et formant quorum

Est également présent :        M<sup>c</sup> Claude Deschênes, greffier

Sont absents :                    Monsieur Émile Loranger, maire  
    Madame Josée Ossio, conseillère  
    Monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire  
    « section administration générale »  
    Madame Marie-Ève Lemay, directrice de cabinet

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

## **271-14 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur André Laliberté, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu que l'ordre du jour ci-après mentionné est adopté en retirant l'item n<sup>o</sup> 3 :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Création du site internet de la Ville de L'ancienne-Lorette – octroi de contrat;
4. *Règlement n<sup>o</sup> 231-2014 modifiant le règlement n<sup>o</sup> V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement – stationnements interdits du 15 novembre au 15 avril – avis de motion;*
5. *Règlement n<sup>o</sup> 232-2014 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 000 000 \$ – avis de motion;*
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

**ADOPTÉE**

**272-14 3. CRÉATION DU SITE INTERNET DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE – OCTROI DE CONTRAT**

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

**273-14 4. RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 231-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> V-1230-99 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – STATIONNEMENTS INTERDITS DU 15 NOVEMBRE AU 15 AVRIL – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame Sylvie Falardeau à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce conseil proposera ou appuiera l'adoption d'un règlement intitulé *Règlement n<sup>o</sup> 231-2014 modifiant le règlement n V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement – stationnements interdits du 15 novembre au 15 avril.*

L'objet de ce règlement est principalement d'interdire le stationnement à différents endroits sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette pour la période du 15 novembre au 15 avril, plus précisément, du dimanche au vendredi matin, de 22 h à 6 h.

**274-14 5. RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 232-2014 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par les présentes donné par madame Sylvie Papillon à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce conseil proposera ou appuiera l'adoption d'un règlement intitulé *Règlement n<sup>o</sup> 232-2014 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 000 000 \$.*

L'emprunt sera financé pour certains items sur 15 ans et pour d'autres sur 20 ans.

L'objet du règlement est de louer des services professionnels, services techniques et personnels d'appoint pour la réalisation de projets, d'effectuer des travaux de réfection, de construction et d'aménagement de stationnements, de bâtiments, de rues et de parcs, de pose de tuyaux d'aqueduc et d'égouts incluant les travaux connexes, d'achat d'équipement, de machinerie, de matériel et autres biens. Le règlement prévoit aussi les frais nécessaires au financement de l'emprunt.

Ce règlement prévoira l'imposition d'une taxe pour payer l'emprunt. Le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette se prévaut du pouvoir prévu au 2<sup>e</sup> paragraphe, du 2<sup>e</sup> alinéa, de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**275-14 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

**QUE** la séance soit et est levée à 17 h 40.

**ADOPTÉE**

(S) Émile Loranger

(S) Claude Deschênes

---

**GAÉTAN PAGEAU**  
Maire suppléant

---

**CLAUDE DESCHÊNES, avocat**  
Greffier de la Ville